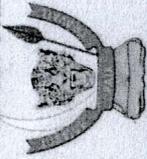


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 270/2024

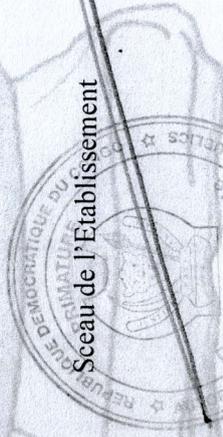
A LA SOCIETE UAC SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 02/IGM/IG/KKD/MF/2024, conclu avec l'Inspection Générale des Mines pour un montant total hors taxe de dollars américains cent deux mille cent septante-deux, quarante-un centime (USD 102 172,41) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept cent quinze, vingt-un centime (USD 715,21), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 12/12/2024.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Mlle. Gaëlle KAYIMBE MRAZI  
Directrice Générale